



Le Petit Toupin

Bulletin municipal PRUNIÈRES

N°90 - décembre 2020



EXPOSITION

Natura 2000
page 8

RETOUR SUR...

Manifestations de l'été
page 10 et 11

TRAVAUX

Développement de la fibre
Dépose des lignes EDF
page 13 et 14

SOMMAIRE

	L'équipe municipale Page 3 et 4
	La vie municipale Page 5 à 8
	Pruniers Pratique Page 9
	Retour sur Page 10 à 11
	Bonus photo Page 12 à 13
	Travaux Page 14 à 17
	Entre Lac et Montagne Page 18
	Autour du Lac Page 19
	Nature Culture Patrimoine Page 20 à 22
	Vie Associative Page 23
	Les Bons gestes Page 24 à 25
	Pruniers sous la neige Page 26 à 27
	Conseils Municipaux Page 28 à 39

**Directeur de la
Publication:**
Jean-Luc VERRIER

Conception:
Françoise DUFOUR

Rédacteurs:
Martine MARSEILLE
Evelyne PALMAS
Didier MERAULT

Crédits Photos:
Françoise DUFOUR

Le mot du Maire

Mes chers concitoyens

Après un printemps bien morose, nous avons passé un bel été, avec des touristes encore plus nombreux qu'à l'habitude et durant lequel nous avons quelque peu oublié la crise sanitaire.



La magie des marchés nocturnes a encore opéré, tout comme la séance de cinéma nocturne en plein air. La première édition du « Drive in Boat » laisse augurer de belles perspectives pour l'avenir et la fête patronale animée par les « white caps » de Denis Leyzour a permis aux Toupins de se retrouver dans une ambiance conviviale et champêtre.

Un grand merci à tous les bénévoles pour leur dévouement !

Dés septembre, le village s'est transformé en un grand chantier à ciel ouvert, les différentes entreprises intervenantes œuvrant aux quatre coins de Pruniers pour mener à terme les chantiers engagés.

Pour ce qui les concerne, les élus ne sont pas restés inactifs non plus, bien au contraire, entre les séances-marathons du Conseil Municipal, les réunions et commissions nombreuses et diverses, les groupes de travail, les décisions, les réalisations et les projets à déployer... Un engagement sans faille de leur part !

Enfin, depuis le mois de novembre, nos employés communaux, Jessica et Sandrine, Gaël et Yves, bénéficient des services du CNAS et d'un nouveau régime indemnitaire de nature à valoriser la qualité de leur travail et les motiver davantage encore !

Je vous souhaite, à toutes et à tous, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, un bon Noël et une Année 2021 un peu plus douce dans un monde moins hostile et moins cruel.

Jean Luc Verrier



L'ÉQUIPE MUNICIPALE

L'été passé, chacun prend ses marques : les premiers conseils municipaux voient le jour. Les réunions sur le territoire de Serre-Ponçon se succèdent, chacun apprend comment fonctionne le système ainsi que le rôle à jouer des élus au niveau intercommunal.

Sur notre commune, les travaux se bousculent. Jacques, adjoint aux travaux, se retrouve rapidement au cœur du sujet et confronté aux diverses difficultés et aléas que suscite sa tâche. Il peut néanmoins compter sur l'expérience et la connaissance des dossiers des anciens conseillers municipaux.

Septembre 2020 marque les élections sénatoriales. Pour rappel ce sont 446 grands électeurs qui ont été appelés aux urnes le dimanche 27 septembre. À l'issue du second tour, Jean-Michel Arnaud a été élu Sénateur des Hautes-Alpes pour les 6 prochaines années. Maire de Tallard, Président des Maires de France du 05, nous lui souhaitons tous nos vœux de réussite dans cette nouvelle tâche qui est de faire entendre les spécificités de notre territoire Haut Alpin.

Cérémonie des vœux

Le maire et son conseil municipal vous invitent à la cérémonie des vœux et au partage de la galette des rois qui auront lieu: **le dimanche 17 janvier à 15h.**

**Salle des cérémonies
Place de la mairie.**



Si la Covid
le permet.



Jean-Luc
Verrier



Pierre
Doussot



Jacques
Billon -Tyrard



Michel
De Rancourt



Robert
Frayssines



Martine
Marseille



Didier
Merault



Elisabeth
Meynet



Céléna
Mondon



Evelyne
Palmas



Annie
Soldado

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



Commissions intercommunales

Promulguée le 27 décembre 2019, la loi Engagement et Proximité vise à revaloriser la commune pour une meilleure représentativité dans la gouvernance de l'intercommunalité et permet la répartition des compétences au sein du bloc communal. La compétence assainissement ayant été transférée récemment vers la communauté de commune, un conseil d'exploitation a été créé en début d'année 2020. Toutes les communes de la CCSP sont représentées, Pierre Doussot en est le vice-président.

La commission GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) est aussi une compétence nouvelle et obligatoire de la CCSP depuis le 1 janvier 2018. Cette compétence concerne les projets destinés à protéger les personnes et à réduire la vulnérabilité des bâtiments aux inondations, chute de pierres, glissement de terrains, etc.

Une commune ne disposant que d'un seul siège de conseiller communautaire peut difficilement participer à l'ensemble des réunions de l'EPCI, la charge étant très importante pour l' élu en question. C'est pourquoi aujourd'hui les conseillers municipaux accèdent à diverses commissions intercommunales.

COMMISSIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON



Commission Finance et Budget

Titulaire : Pierre Doussot
Suppléant : Jean Luc Verrier

Commission Travaux Risques Naturels Gemapi Signalétique Abattoir

Titulaire : Jacques Billon-Tyrard
Suppléant : Jean-Luc Verrier

Commission Développement Economique

Titulaire : Pierre Doussot
Suppléant : Jean-Luc Verrier

Commission Santé Environnementale Programme ALCOTRA

Titulaire : Martine Marseille
Suppléant : Céléna Mondon

Commission de la Transition Ecologique et Numérique Aménagement du territoire

Titulaire : Jean Luc Verrier
Suppléant : Evelyne palmas

Commission Environnement Forêt Agriculture et Plateforme Bois. Energie

Titulaire : Jean-Luc Verrier
Suppléant : Martine Marseille.

Commission Tourisme et Promotion Touristique

Titulaire : Martine Marseille
Suppléant : Jacques Billon-Tyrard

Commission Culture et Patrimoine

Titulaire : Martine Marseille
Suppléant : Céléna Mondon

Commission Activité de pleine Nature et Mobilité Douce

Titulaire : Evelyne Palmas
Suppléant : Robert Frayssines

Commission Action Sociale Services de Proximité et Refuge Animalier

Titulaire : Céléna Mondon
Suppléant : Martine MARSEILLE

Conseil d'Exploitation de la Régie Assainissement

Titulaire : Pierre Doussot
Suppléant : Jean Luc Verrier

Conseil d'Exploitation de la Régie Déchets SMICTOM Serre-Ponçon

Titulaire : Annie Soldado
Suppléant : Pierre Doussot

Représentants SMADESEP

Titulaire : Jacques billon-Tyrard
Suppléant : Robert Frayssines

Représentants Office du Tourisme

Titulaire : Jacques Billon-Tyrard
Suppléant : Martine Marseille

Représentant Pays Sud

Suppléant : Jean Luc Verrier



VIE MUNICIPALE

🚩 Départ et nomination du personnel municipal :



Yves Bertrand employé communal à Prunières depuis 1er avril 1983, va faire valoir ses droits pour une retraite bien méritée, à partir du 1er janvier 2021.

Avant d'intégrer le personnel de notre commune sur un poste d'agent technique d'entretien, dès ses 18 ans, doté d'un CAP de mécanicien, Yves a travaillé dans un garage à Embrun, ensuite dans une casse auto à la Bâtie-Neuve.

Avec un déroulement de carrière par avancement d'échelon et de grade, il peut aujourd'hui quitter ses fonctions au grade de technicien territorial principal de 2ème classe.

Habitant Prunières depuis sa naissance, Yves s'est toujours beaucoup investi professionnellement, en se rendant très disponible en adaptant ses horaires de travail en fonction de l'exigence et de la multiplicité de ses missions. Notamment, le déneigement, avec une veille dès les premiers flocons, afin de permettre une circulation dans les meilleures conditions possibles dès le lever du jour.

Yves était également en charge, du relevé des compteurs d'eau, ainsi que le contrôle de la bonne qualité de l'eau. Encore aujourd'hui, il s'occupe du nettoyage des stations de relevages (même si depuis 2018, la compétence assainissement est intercommunale), de l'entretien des espaces verts, de la voirie, de la distribution de courrier et du journal municipal dans les boîtes aux lettres du village. Yves était en possession de la carte de policier municipal assermenté sur la commune, après avoir prêté serment au tribunal. Enfin, régulièrement, et notamment en cette période de confinement, il prenait le temps de visiter régulièrement nos anciens et les personnes isolées.

Avec toujours un petit signe amical pour chaque Toupin et le sourire aux lèvres, Yves a été un collègue formidable, un employé exemplaire, et ses petites intentions (notamment son excellente pâte de coings) vont manquer à ses collègues et élus. 😊

Le temps est venu pour lui de profiter davantage de ses proches. Alors « Joyeuse retraite Yves ! » qu'elle soit passionnante et pleine de bonnes surprises. Nous serons tous très heureux de te croiser très bientôt comme « jeune » retraité, après une longue et belle carrière.



Gaël Astrion, est en fonction en qualité d'agent technique depuis le 3 septembre 2020.

Compte tenu du besoin de formation pour une parfaite maîtrise des tâches dont il aura la charge au départ en retraite de Yves, une période de présence des deux employés communaux jusqu'à la fin de l'année 2020, s'est avérée indispensable. Originaire d'Avançon, d'une famille agricole, Gaël est entré dans la vie active dès l'âge de 19 ans. Durant 11 années, il a occupé un poste de monteur-câbleur pour le réseau de télécommunication, au sein de l'entreprise sous-traitante GMS.

Résident à Chorges, Gaël est très motivé par cette nouvelle orientation professionnelle.

Nous lui souhaitons la bienvenue et le remercions d'ores et déjà pour son professionnalisme, sa sympathie et son dévouement.

VIE MUNICIPALE



Boîte à idées



Nous avons étudié les propositions de nos concitoyens et continuons à travailler les sujets évoqués.



-Isolation de la salle des cérémonies.

La réalisation est prévue au cours de l'année 2021.

-Journée écocitoyenne. Opération nettoyage de printemps.

La proposition est intéressante et programmée en mai 2021.

-Refaire le site Internet.

En cours de remaniement, mais le confinement retarde la réalisation.

-Collecte des objets encombrants.

Service mis en place. Le premier mercredi matin de chaque mois. Sur rendez-vous en mairie.

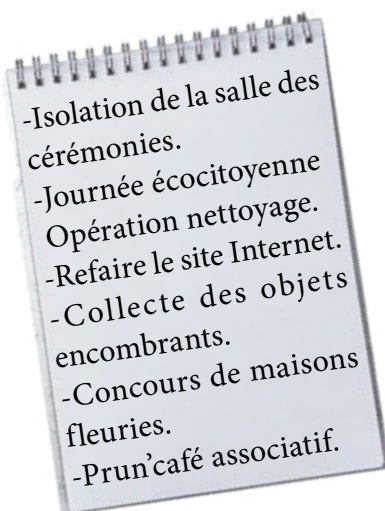
-Concours de maisons fleuries.

L'équipe municipale a créé deux groupes de travail. Un pour le fleurissement et un pour un parcours du patrimoine à ciel ouvert.

Dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la mise en valeur du patrimoine culturel et historique, une visite s'est déroulée sur le terrain avec le CAUE 05 (Conseil d'architecture, urbanisme et de l'environnement) le lundi 16 novembre. Ce fut l'occasion pour l'équipe municipale de s'exprimer et visiter l'ensemble des bâtiments et points stratégiques de la commune.

-Prun'café associatif.

L'idée est prise en considération et une commission sera créée.




Communication de la municipalité.

Ce qui change !

La distribution bisannuelle du journal municipal « Le Petit Toupin » peut vous être adressée maintenant sous forme numérique avec un bonus photos. Faites la demande en mairie en communiquant votre adresse mail.

En complément de cette distribution, les nouveaux « outils » de communication sont en cours d'utilisation ou de finalisation :

- D'ores et déjà, la commune a pris un abonnement au logiciel Sendinblue  qui permet une communication avec les citoyens par Emailings avec envoi d'une newsletter.

La première information, envoyée à l'intention des 67 Toupins qui ont souhaité être informés par mail concernait le traitement de l'eau par chloration dans le cadre du COVID 19.

- L'envoi de SMS sur smartphone, selon les quartiers concernés sera mis en place en cas d'information urgente.

- L'actualisation et la modernisation du site internet de la commune, en collaboration avec l'intercommunalité, sont en cours de finalisation. La page Facebook n'a pas été envisagée dans l'immédiat.



VIE MUNICIPALE

Cérémonie du 11 novembre

Cette année, la cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918 fut célébrée par Jean-Luc Verrier et son équipe municipale en petit comité suivant le protocole sanitaire du confinement. Elle donna lieu à un discours avec dépôt de gerbe au pied du monument aux morts.



Une minute de silence fut observée en hommage aux militaires morts pour la France d'hier et d'aujourd'hui, l'occasion de rappeler qu'au cours de l'année 2020, des soldats en opérations militaires sont morts pour la France.

Une offre de Mutuelle santé Communale

Par délibération n°2020-51 du Conseil municipal lors de sa séance du 15 octobre, les élus ont validé la reconduction de l'offre de mutuelle santé communale initiale de 2018 à des conditions très avantageuses proposées aux habitants de Prunières. Elle s'adresse tout particulièrement aux seniors, agriculteurs et professionnels indépendants et intègre une nouveauté avec la télé-consultation médicale gratuite en joignant un médecin par téléphone ou par vidéo 7j/7, 24h/24.

Des permanences à la Mairie sont d'ores et déjà programmées les lundis après-midi 4 janvier et 8 février 2021. Vos correspondants locaux: M. Alain Dellwing (06 80 01 08 01) et M. Patrick Faure (06 73 61 95 48).

UN ESPACE EXPOSITION A DISPOSITION DES ARTISTES

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon met gracieusement à disposition l'espace « la mezzanine », à l'étage de la Maison de Pays de l'Embrunais, pour accueillir des expositions temporaires (2mois). Si vous souhaitez exposer (peinture, sculpture, photographie...), vous pouvez contacter :

Par mail : o.ponce@ccserreponcon.com

Par courrier : 6, Impasse de l'Observatoire 05200 Embrun

Information : www.ccserreponcon.com



VIE MUNICIPALE



Exposition Natura 2000

NATURA 2000 et CHAUVES-SOURIS à PRUNIÈRES



Connaissez-vous le site NATURA 2000 « PIOLIT - PIC DE CHABRIÈRES » sur notre Commune de Prunières ?

NATURA 2000 est le plus important réseau de préservation de la biodiversité au monde !
Notre Commune de Prunières est concernée par le Site de 1600 ha de « PIOLIT-PIC DE CHABRIÈRES »
couvrant les pentes à l'adroit des crêtes de Chabrières.



Notre site est animé par une chargée de mission avec des actions comme :

- Deux mesures agro-environnementales engagées par les éleveurs bovins et ovins pour éviter l'embroussaillage et favoriser des espèces protégées,
- La remise en état de sources d'alpage, la mise en réserve d'îlot de vieux bois, etc.

Un « sentier de découverte » familial et ludique des sites d'extraction de marbre rose de Salados est en cours de création (parcours **Sens'Action**).



Lion taillé dans le marbre

Mais surtout le Site bénéficie d'une belle diversité de faune et flore avec des espèces rares et protégées au niveau européen comme:

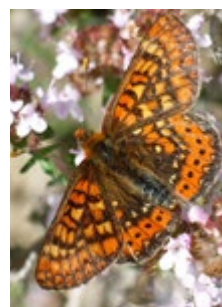
la jolie « Astragale queue de renard »

ou le papillon « Damier Alpin méridional »

Ainsi que de nombreuses espèces de CHAUVES-SOURIS comme le Grand Rhinolophe, la Barbastelle d'Europe, le Petit Murin...



Astragale queue de renard



Damier Alpin Méridional



Grand Rhinolophe

OYEZ, OYEZ, si vous voulez mieux connaître ce mammifère volant mystérieux, venez voir l'exposition « LE MONDE RENVERSANT DES CHAUVES-SOURIS »

qui se tiendra à la Mairie du 21 décembre au 4 janvier 2021, si la Covid le permet...

Pour plus d'informations : Agnès Vivat chargée de mission (04 92 50 60 30) et

<http://hautes-alpes.n2000.fr/natura-2000-dans-les-hautes-alpes/les-sites-haut-alpins/piolit-pic-de-chabrieres>

Michel DE RANCOURT



PRUNIÈRES PRATIQUE

i Etat civil

Naissance : Célia Rouison le 19 octobre 2020.

Mariage : Gilbert Allemand et Joëlle Borel le 19 septembre 2020.

Pacs : Emmanuel Girod et Sabine Dessay le 29 octobre 2020.



Décès : Marie-Jeanne Laneyrie décédée le 29 juillet 2020 à l'âge de 92 ans.

i Informations diverses

i DÉCHETS VERTS

Route de Saint Eyrié,

Vendredi 12h au lundi matin 8h

i ENCOMBRANTS

Ramassage des objets encombrants, le premier mercredi matin de chaque mois, sur rendez-vous en mairie.

i PRODUCTEURS LOCAUX

Point de livraison sur le village. Renseignements: Brigitte Cominotto 06 61 93 61 16.

Point de vente à la ferme. Renseignements: Martine Marseille 06 77 34 95 69.

Commerces ambulants : Voir site de la mairie

<http://www.prunieres.fr>



Les maisons de Service Public offrent à la population locale un espace regroupant tous les services de l'emploi, de la formation et de la création d'entreprise, en un site unique.

Antennes: à Chorges Tél 04 92 57 18 74
et Savines-le-Lac.. Tél 04 92 20 52 82

i Informations Mairie

Sandrine et Jessica

Vous accueillent

Horaires d'ouverture:

- Lundi de 14h à 17h
- Jeudi de 9h à 11h30



Sandrine Farnaud
Accueil
et Urbanisme



Jessica Legendre
Secrétaire de mairie
Finances, État civil,
Affaires générales

Agent Technique
Gaël Astrion



Site internet :

<http://www.prunieres.fr>

Contacter :

Le Maire ou adjoints : 07 61 44 56 83

Gaël Agent Technique : 07 61 44 56 30

Numéros utiles:

Gendarmerie: 04 92 50 60 01

Urgences SAMU:15

Pompier:18

**Centre antipoison et toxico
vigilance :**04 91 75 25 25

SOS femmes battues :
04 91 24 61 50

SOS enfance maltraitée : 119

Médiateur de l'énergie :

<https://www.energie-mediateur.fr>
Litige avec votre fournisseur Electricité ou Gaz

RETOUR SUR...



Covid oblige...Le marché de Prunières a du s'adapter... Pas de tables ni assiettes, ni fourchettes, mais barquette viande et tourtons avec un esprit encore plus campagnard.

Les musiciens étaient au rendez-vous, le soleil aussi ! Touristes et locaux ont pu déambuler au sein du marché toujours bien animé par nos artisans, sans oublier la présentation au poing de l'aigle de « la montagne aux marmottes » qui a ravi petits et grands.

Cinq marchés avec toujours autant de succès... !

Les Marchés
Nocturnes



FÊTE DE

En raison de la crise sanitaire du printemps 2020, les nouveaux élus de la commune de Prunières ont mis du temps à rencontrer les Toupins.

Sachant l'attachement de ces derniers à la fête patronale annuelle, il paraissait important à la nouvelle équipe de marquer cette journée, et ceci tout en respectant les consignes sanitaires.

Ce fut chose faite, en ce 2 août 2020, où nous avons pu nous réunir en plein air, autour d'une délicieuse et rafraîchissante Marquissette (sans alcool), dont vous pourrez demander la recette à Pierre.

Sur les tables, où attendaient pizza, quiches et autres mets, à bonne distance, en ces jours étranges où un virus contrarie nos plans, et grâce à la bonne volonté de tous, nous avons pu malgré tout fêter cette journée, à l'ombre des fruitiers de la cour de l'école de Prunières.

Une cinquantaine de personnes ont assisté à la séance de cinéma en plein air animée par les agents du Parc National des Écrins.

La tête dans les étoiles, chacun a pu découvrir sur grand écran « la vie tumultueuse du lièvre variable » et autres animaux sur fond de paysages grandioses.

Un instant magique pour tous... !

Cinéma
en plein air





RETOUR SUR...

PRUNIÈRES

Jean-Luc VERRIER, a ainsi présenté la nouvelle équipe, et rendu compte des premiers travaux dont elle avait eu à s'occuper, entre autres l'adressage nécessaire, afin que les Toupins qui le souhaitent, puissent un jour bénéficier du raccordement à la fibre.

Les élus ont été heureux de pouvoir échanger avec leurs voisins concitoyens, dans ce cadre bucolique, et sur un mode festif accompagné par le groupe de musique « White Caps », dont Denis Leyzour le batteur réside à Prunières.



Nous garderons un joli souvenir de ce moment, en espérant que l'année prochaine, tout rentrera dans l'ordre, et que nous pourrons à nouveau nous retrouver pour une traditionnelle, et joyeuse fête patronale de PRUNIÈRES.

Elisabeth Meynet

À cette occasion l'îlot de la chapelle Saint-Michel s'est fait par deux fois scène culturelle les 13 et 20 août, accueillant danse contemporaine et concerts pour un public venu y assister en bateau. Une logistique plus compliquée, mais un public nombreux et chaleureux qui nous l'a bien rendu.

Seul notre festival de Blues « Lac & Songs », déplacé fin août à la demande des bénévoles à du être annulé. Les artistes programmés pour celui-ci ont d'ores et déjà tous donné leur accord pour reporter leurs prestations en 2021. Malgré la crise sanitaire, l'association toupinoise HE LE' ALE' A s'est efforcée de jouer son rôle pour que vive la culture sur nos territoires. Un grand merci aux bénévoles notamment lors des « Esti'vales de Serre-Ponçon ».

Les Esti'vales
de Serre-Ponçon
Drive in boat



Photo F.Olivreau

Le 19 septembre 2020 à 11h, Mme Joëlle Borel et M. Gilbert Allemand qui a présidé aux destinées de Prunières de fin 1984 à 1989, se sont dits "OUI" et ont échangé les alliances dans la salle des cérémonies de la Mairie, devant le 1er magistrat de la commune, sous le buste de Marianne et en présence de leurs familles, de leurs 2 témoins et de quelques amis.

Une belle cérémonie pleine d'émotion et de joie partagée en famille... Nous leur présentons tous nos vœux de bonheur !

Mariage



BONUS PHOTO



● La Fête de Prunières

Photos Sandrine Farnaud





BONUS PHOTO

● Les Marchés Nocturnes

Photos Céline Marseille



● Démontagnage sous la neige le 18 novembre

Photos Anne Verrier





Réfection du mur du cimetière et rénovation de l'église

Le marché étant réservé aux structures d'insertion professionnelle, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'entreprise LE GABION. C'est une association qui a pour vocation la conservation du patrimoine et des savoir-faire. Son activité se scinde en deux, avec d'un côté la formation professionnelle d'ouvriers et d'artisans, et d'autre part les chantiers d'insertion professionnelle dans les Hautes-Alpes en direction uniquement des collectivités.

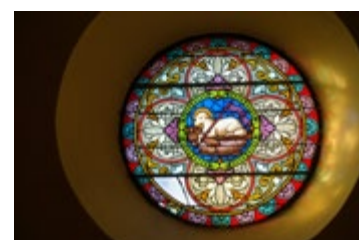


D'importants travaux de remise en état du mur du cimetière ont débuté depuis le 15 septembre 2020.

Par ailleurs, la rénovation du mur extérieur de l'église a été engagée afin d'éviter la pénétration de l'humidité à l'intérieur de celle-ci, avec la rénovation de la porte latérale. Le toit de l'église subira également quelques menus travaux d'étanchéité.



A noter également que les vitraux font l'objet d'une intervention par un maître verrier, Béatrice NICOLAS de Brézier.





PRUNIÈRES TRAVAUX

Déploiement de la fibre



Les travaux sur la commune de Prunières pour le déploiement de la fibre ont débuté à l'automne 2020.

L'opérateur Altice – SFR a été retenu pour déployer l'infrastructure Fibre.



734 kilomètres de réseaux vont desservir les seize communes de l'intercommunalité de Serre-Ponçon en très haut débit. Sur un plan technique, ce sont également trois nœuds de raccordement optique et 69 points de mutualisation qui vont voir le jour dont 1 sur la commune de Prunières.



Point de Mutualisation Prunières

Qu'est-ce que la fibre optique ?

La technologie de la fibre optique permet de conduire un signal lumineux codé entre deux lieux distants de plusieurs centaines de kilomètres et ainsi de transmettre une grande quantité d'informations. Elle permet des téléchargements en très haut débit, de l'ordre de 100Mbits/s contre environ 22Mbits/s avec la technologie de l'ADSL 2+ et son réseau en cuivre.



Quelles sont les étapes du déploiement ?



Le réseau de rue

Le déploiement de la fibre s'effectue en plusieurs étapes : avant de pouvoir bénéficier du très haut débit, le réseau est d'abord déployé dans les rues.

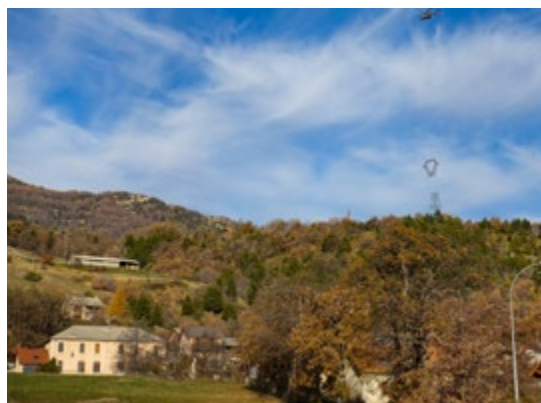
Le point de branchement

Une fois le réseau déployé dans la rue, la fibre doit être installée à proximité immédiate des pavillons avec un dernier équipement technique, le point de branchement. Il s'agit d'un boîtier de 20 cm sur 20 cm qui permet de desservir une dizaine de logements.

90% des points de branchement devraient être installés d'ici la fin de l'année.
Vous pourrez, à partir du premier semestre 2021, choisir un fournisseur d'accès qui fera le raccordement à votre domicile.

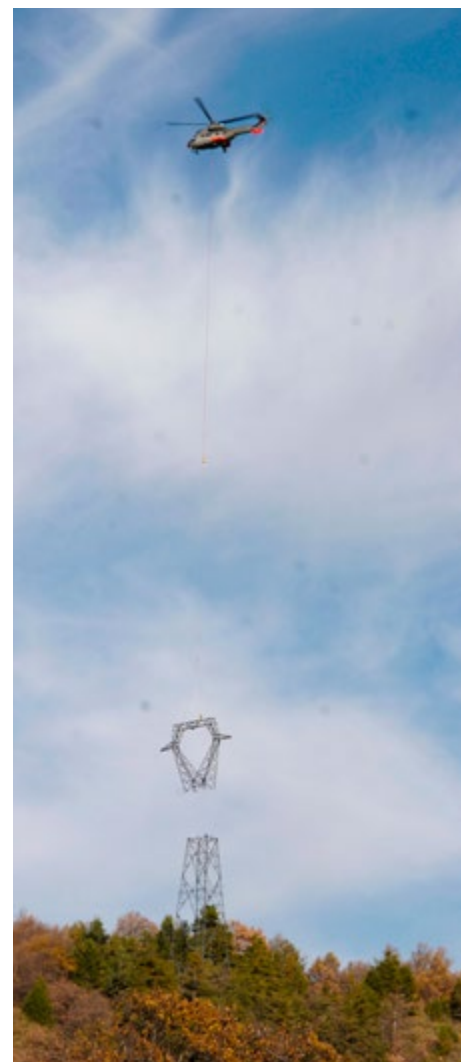


RTE : Dépose des lignes



La majorité des anciennes lignes a été déposée. Le retrait de l'intégralité des anciens pylônes est programmé pour la fin de l'année 2020.

La ligne aérienne de la baie saint-Michel sera supprimée en 2022.



Les générateurs installés temporairement sur la commune ont servi de relais pour la continuité de la distribution de l'électricité, le temps de la dépose des lignes.





PRUNIÈRES TRAVAUX

Aménagement du quartier de l'adroit



CARREFOUR

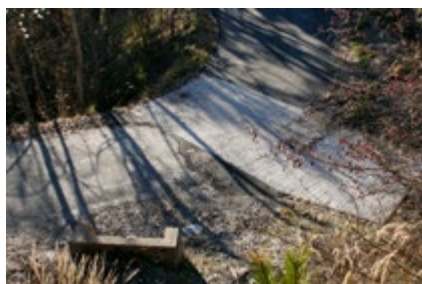
Afin de permettre le passage des gros engins agricoles, un passage a été créé à droite du transformateur. Une borne à incendie a été mise en place, sur ce quartier qui en était dépourvu. Ultérieurement, un aménagement paysager sera également réalisé grâce aux financements RTE.

POSE D'UNE CITERNE SUR LE CHEMIN DE LA CLOUISSE

Toujours par souci de sécurité incendie, afin de protéger les habitations et installations agricoles, l'achat d'une citerne de 80 m³ est finalisé. L'appel d'offre est d'ores et déjà lancé pour son installation au 2ème trimestre 2021.



Voirie



CHEMIN DE LA TEPPE

Un caniveau a été creusé afin de protéger les habitations situées en aval, avec, en complément, l'aménagement d'un radier en béton (fondation superficielle de type plateforme), car les différentes crues de l'an dernier avaient fortement endommagé la chaussée.

CHEMIN DE COSTE ROMANE ET PRÉ LAFONT



Un revêtement tri-couches complète la desserte des habitations du chemin de Coste romane.



Un enrobé revêt désormais le chemin de Pré Lafont pour le confort des riverains.

LIGNES TÉLÉPHONIQUES

Suite à différents incidents (chutes de poteaux), survenus au cours de l'automne sur le quartier de l'Adroit et du Serre, l'équipe municipale est intervenue auprès de l'opérateur Orange pour la réparation des dégâts occasionnés sur le réseau de téléphonie.



Entre LAC et MONTAGNE



Programme Alcotra

BIEN VIEILLIR ...TOUT UN PROGRAMME !

Ce projet européen financé par les fonds ALCOTRA, ambitionne la mise en place d'une dynamique de collaboration sur le territoire franco-italien, afin de favoriser le maintien en bonne santé d'une population vieillissante, en lui assurant qualité de vie et qualité des services.

Prévention : Le projet répond à un enjeu fort de décloisonnement de la prévention et du soin, en développant la formation, le travail en réseau et des programmes validés de promotion de la santé des personnes âgées.

Télé médecine : Le recours aux nouvelles technologies, et notamment à la télétransmission des données ainsi que l'assistance à domicile peuvent être une réponse aux problématiques de nos territoires.

Guichets uniques : Le défi du projet est de construire et d'expérimenter un réseau de services de proximité proposés pour permettre une gestion locale des problématiques socio-sanitaires de premier niveau, avec le support d'un réseau efficace de services et l'intervention d'opérateurs pluridisciplinaires.

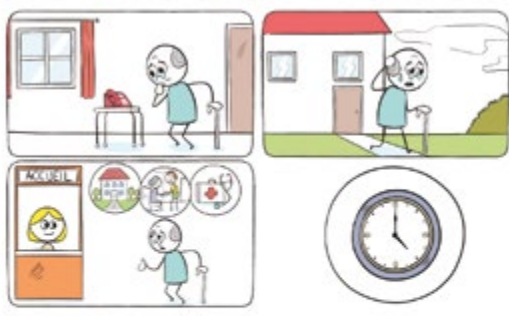
Nutrition

La Communauté de communes de Serre-Ponçon organise, en partenariat avec le Comité Départemental d'Éducation pour la Santé des Hautes-Alpes (CoDES 05), des ateliers destinés aux seniors. L'atelier a pour objectif de promouvoir une alimentation équilibrée tout en alliant le plaisir de manger afin de lutter contre la dénutrition qui touche presque 10% de la population vieillissante vivant à domicile.

L'atelier n'a pu se dérouler pour cause de covid 19, les prochaines dates ne sont pas encore connues.



Formation



Sessions de sensibilisation des professionnels à l'information et l'orientation des personnes âgées dans les Hautes-Alpes



Une formation a été mise en place à l'intention des professionnels de santé sur le territoire en début d'année 2021. Les dates de cette formation seront annoncées par newsletter.





AUTOUR DU LAC

● UNE COOPÉRATIVE CITOYENNE EMBRUNAISE ACTIVE SUR LE TERRITOIRE!



«Énergies collectives» est
a pour but de produire de
mais également d'œuvrer
forme de formations ou d'animations pédagogiques dans l'Embrunais Savinois.



une société coopérative d'intérêt collectif qui
l'électricité renouvelable, locale et citoyenne,
pour réduire le gaspillage énergétique sous

Créée en 2014 sous forme d'association, elle se transforme en société coopérative d'intérêt collectif en 2016. Aujourd'hui elle compte 131 coopérateurs, 6 collectivités publiques, 8 entreprises ainsi que le syndicat mixte d'électricité et la communauté de commune de Serre Ponçon. Le territoire d'action est volontairement limité à l'Embrunais/Savinois pour agir de manière locale dans l'optique d'un rapprochement entre la production et la consommation qui restent locales.

La ressourcerie de Pralong s'est équipée de panneaux photovoltaïques par le biais d'Énergies collectives en 2019. « Cette réalisation », dit Marc Viossat, président du SMICTOM de l'Embrunais jusqu'au printemps 2020, « s'inscrit dans la logique du SMICTOM. Quand nous avons créé la ressourcerie, certains prédisaient que cela coûterait cher et aujourd'hui elle s'autofinance et offre des emplois. Au bâtiment labellisé 'or', il ne manquait que son autonomie énergétique. Tous ces éléments sont en cohérence... »



«La ressourcerie»
De Pralong à Embrun



«La Baratonne»
Salle des fêtes de Baratier

L'urgence de La question énergétique et la volonté d'impliquer les citoyens à l'échelle locale a donné naissance à Énergies collectives qui a déjà équipé neuf toitures en photovoltaïque en 3 ans et qui se tourne vers la population locale par le biais d'actions spécifiques pédagogiques. Cet automne, Énergies collectives lance une opération de sobriété énergétique dont le but est de découvrir et adopter des comportements et gestes économes au quotidien qui permettent d'économiser chez soi eau et électricité de façon simple et efficace à l'échelle du cercle familial...

Plus d'infos sur : <https://energiescollectives.fr/>



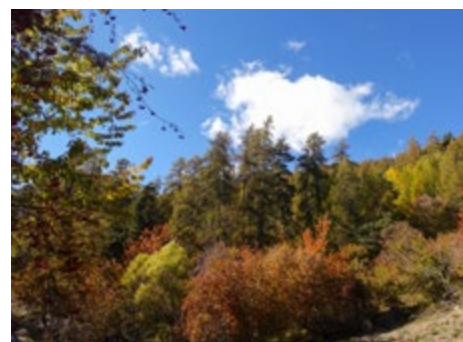
NATURE CULTURE



● La forêt et le rôle des élus

AGIR CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DE PAR L'ENTRETIEN ET LA GESTION DE NOS FORÊTS

15% des émissions de CO2 sont absorbées par les forêts de France d'où l'importance d'entretenir les surfaces forestières, de prévoir un aménagement forestier, d'utiliser les arbres en bois d'œuvre, ainsi que de rénover les dessertes forestières ou créer des accès.



CONSTRUIRE GRÂCE AUX ATOUTS DU BOIS LOCAL

Une essence locale le PIN D'ALEP aux normes de construction depuis 2018 a reçu la certification « bois des Alpes ». Aujourd'hui en construction, on utilise beaucoup le bois d'importation : la construction en bois local est à développer en prescrivant systématiquement l'utilisation de bois certifié local comme matériaux de construction dans les marchés publics.



PLACER LA FORÊT AU CŒUR DES BASSINS DE VIE

51% du territoire régional est couvert par la forêt: en 150 ans, la forêt a doublé sur le territoire Français. Notre forêt témoigne d'une richesse paysagère exceptionnelle. Elle abrite une biodiversité nationalement reconnue et fait l'objet de nombreux périmètres de protection : Natura 2000, Parc National, sites classés...etc.





NATURE CULTURE

ANTICIPER LA GESTION DES RISQUES NATURELS

97% des communes en PACA sont soumises au risque feu de forêt. Sur le territoire Alpin, on constate aussi chutes de pierres, glissements des terrains, avalanches, crues torrentielles. Il est donc primordial pour les collectivités d'anticiper et de réduire les dangers notamment en surveillant, en préservant et en gérant les forêts de notre territoire.



DES RESPONSABILITÉS POUR LES COMMUNES:

Le rôle des communes est de préserver le patrimoine et garantir la multifonctionnalité ainsi que de mettre en œuvre son aménagement... Pour se faire, les Communes Forestières proposent aux élus des conseils pour la réalisation de projets, un accompagnement pour l'exercice de la responsabilité liée à la prévention incendie et autres risques en lien avec la forêt. Elles proposent également des formations aux communes adhérentes.



Lancement de la première charte forestière de la communauté de communes de Serre-Ponçon

Les chartes forestières de territoire participent au soutien et au développement de la filière forêt-bois en corrélation avec d'autres dynamiques de développement local : tourisme, accueil des publics, préservation des patrimoines naturels, dans un objectif de développement durable. La Communauté de communes de Serre-Ponçon s'engage dans l'élaboration de sa première charte forestière de territoire en partenariat avec les communes forestières. Cette démarche vise à soutenir la filière forêt-bois par l'élaboration d'un plan d'action concerté avec tous les élus et acteurs concernés. Elle s'intéressera à la production et mobilisation de bois, mais aussi au rôle multifonctionnel de la forêt (tourisme, sport, biodiversité, protection, etc.).

Jean-Luc VERRIER Vice président de la commission forêt, agriculture, environnement, en partenariat avec Lucille BOBET chargée de mission et Véronique BUISSON BOURNAT chargée de l'environnement s'impliquent tout particulièrement dans le suivi et l'élaboration de la charte forestière de la CCSP.

ET PATRIMOINE

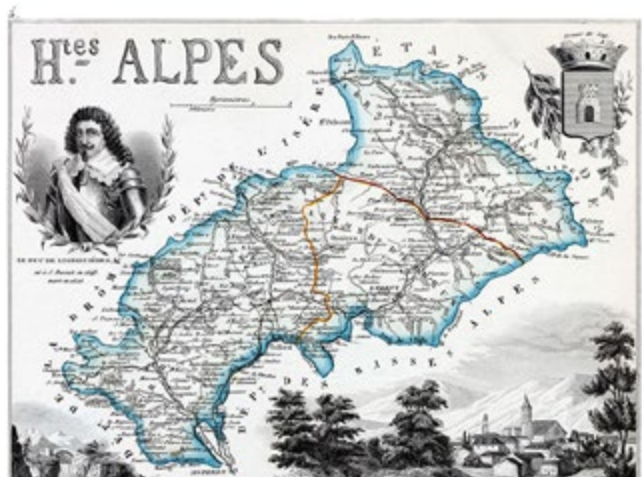


Le département fête ses 230 ans

C'est à l'époque de la Révolution Française que tout a basculé : après l'abolition générale des privilèges, il est proposé un plan de réorganisation administrative du royaume. Les communes voient le jour ainsi que les cantons et districts. Prunières fut rattaché au canton de Chorges. La commune de Prunières refusa d'être séparée des autres communes du mandement. En 1791, ses habitants signèrent une pétition en ce sens et le conseil municipal adressa un courrier au directoire du district d'Embrun mais la commune de Prunières ne put obtenir gain de cause...

NAISSANCE DES DÉPARTEMENTS

Les départements, au nombre de 83, sont créés par le décret du 26 février 1790. Leur administration est confiée à un Conseil général dont les membres sont désignés par le pouvoir central. Cette organisation vise à établir une administration locale libérée de l'emprise de l'aristocratie. Durant des mois, la définition des limites des nouveaux départements et le choix du chef-lieu ont donné lieu à de vives controverses. À l'origine, le département des Hautes-Alpes ne devait pas exister, les territoires devant être rattachés à Grenoble.



C'est un Gapençais, l'abbé Jean-Michel Rolland, qui a convaincu les constituants de créer un département spécifique. Ses arguments étaient percutants : "la route entre Gap et Grenoble est bordée de précipices très dangereux. L'hiver d'une rigueur extrême, dure six mois et interdit tout déplacement".

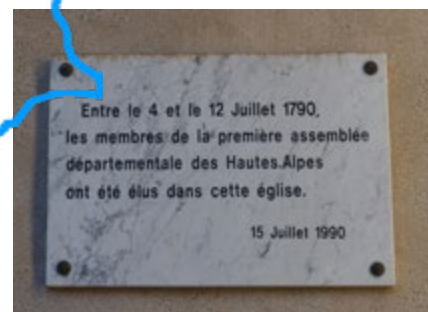
UNE PREMIÈRE ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE A CHORGES

**Le 4 juillet 1790,
une constituante se
réunit en l'église de
Chorges pour créer le
département des Hautes-Alpes.**

230 élus venus de tout le territoire se mettent
autour de la table et les discussions aboutissent
sur la création du département.

Parmi les acteurs de ce rendez-vous, l'abbé Roland
qui a remué ciel et terre pour créer le département...

Gap deviendra à cette occasion,
le point central du
département et la ville
préfecture.



Depuis leur création en 1790, les départements œuvrent pour répondre au souhait de Mirabeau devant l'Assemblée constituante en 1789 : « Je voudrais une division matérielle dont l'objet ne fût pas seulement d'établir une représentation proportionnelle, mais de rapprocher l'administration des hommes et d'y admettre un plus grand concours de citoyens. »



VIE ASSOCIATIVE

PRUNIÈRES

L'histoire des « Louvetiers » commence en 813 : C'est l'année de la création, par Charlemagne, de la Louveterie. Le capitulaire De Villis (acte législatif) fixait alors un seul objectif : la destruction systématique et organisée des loups.

Les ravages causés dans les Provinces par la multiplication de l'espèce attirèrent l'attention du Gouvernement.

La forêt était un lieu hostile et considéré comme dangereux c'est pourquoi on implanta des louvetiers dans chaque forêt de France et François 1er créa le titre de Grand Louvetier de France.



LOUVETIER UN SERVICE D'ÉTAT UTILE ... !

Aujourd'hui, les lieutenants de Louveterie sont des agents bénévoles de l'État, chargés d'une mission de service public, placés sous l'autorité du préfet. Ils sont chargés de maintenir une vie animale compatible avec les activités humaines, la santé publique ou bien encore l'agriculture et la sylviculture.

Les Hautes Alpes comptent une trentaine de louvetiers soit un par circonscription. La Préfecture les nomme, pour un mandat de cinq ans renouvelable, après avoir apprécié leur profil selon des critères assez précis. Par exemple ils doivent présenter une parfaite connaissance de la cynégétique, connaissance des espèces sauvages, des petits et grands prédateurs, de la vie et des mœurs de ces animaux, de l'équilibre biologique à maintenir, des réglementations en matière de chasse et de sécurité. Ils doivent être en mesure de diriger et d'encadrer les missions qui leur sont dévolues, chasse et battues administratives, régulations et destruction d'animaux d'espèces qui peuvent causer des dégâts sur le bétail, les pâturages, les cultures. Ils doivent également posséder un certain nombre de chiens.



Ils interviennent à la demande de la préfecture pour appuyer les éleveurs qui subissent la prédation du loup par exemple. Ils peuvent donc exercer les tirs de défense simples et/ou diriger les tirs de défense renforcés, voire de prélèvements, autorisés par arrêté préfectoral. Pour ce faire, le règlement doit être scrupuleusement respecté à la lettre. Tout est régi selon les directives du plan national loup qui changent chaque année...



À Prunières, Christophe Farnaud, président de l'ACCA (association communale de chasse agréée) est également lieutenant de louveterie du secteur du Savinois comme son père, Raymond Farnaud, l'était avant lui. Il porte l'insigne des lieutenants de Louveterie, signe distinctif de sa fonction.

Bien qu'aujourd'hui ce ne soit pas très tendance, pour ma part je le félicite pour son engagement dans cette fonction et le remercie pour son appui dans le cadre de la protection de nos troupeaux contre la prédation.

Le but de cet article est de faire connaître une fonction méconnue, parfois décriée, raillée ou déconsidérée. Vous trouverez facilement sur internet tous les renseignements complémentaires sur le sujet.

Pierre Doussot

LES BONS GESTES



L'agriculture française est championne d'Europe en matière de recyclage.

Aujourd'hui, les emballages vides et les plastiques peuvent être recyclés et donner naissance à de nouveaux produits.

Agriculteurs, le brûlage ou l'enfouissement des déchets sont interdits. Vos déchets ou produits en fin de vie ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères.

En rapportant vos emballages, vous participez activement au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.



Nouveau service pour les agriculteurs : le camion de la commune sera mis à disposition des éleveurs deux fois par an pour le recyclage des ficelles, filets et bâches.

La Confédération Nationale des S.P.A vous informe:

LA PROTECTION DES CHIENS EN HIVER

Les chiens ne pourront être mis à l'attache qu'en respectant ces conditions.

L'attache est interdite pour les chiens n'ayant pas atteint l'âge adulte.

C'EST LA LOI

Il est illégal de laisser des chiens, attachés ou non, sans abri suffisant.

Toutes les dispositions doivent être prises pour que l'animal ne souffre pas des intempéries.

Les chiens doivent disposer d'une nourriture équilibrée, abondante et d'eau fraîche en permanence.

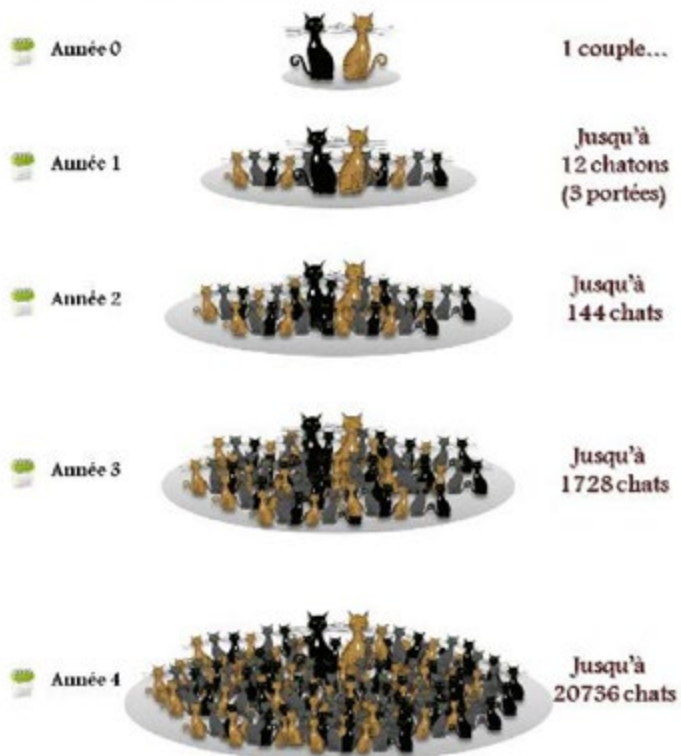
Les défauts des conditions du minimum prescrites par les arrêtés préfectoraux et interministériels sont réprimés par les articles L.521 et R.654-1 du code pénal.



LES BONS GESTES

Stérilisation des chats

Prolifération des chats
Solution = stérilisation !



Se référer à l'arrêté du 03/04/2014 paru au Journal Officiel du 17/04/14 et ARTICLE l211-27 du Code Rural et de la Pêche maritime.

Malheureusement, on déplore la présence d'un certain nombre de chats errants sur la commune. Le secteur principalement concerné à ce jour, se situe sur le quartier des Plantas. Une campagne pour la stérilisation des chats sur la commune a débuté. Une convention a été passée avec un cabinet vétérinaire de Chorges.

Pour ce faire, nous avons besoin de bonnes volontés qui accepteraient de procéder à leur capture.

Lors du précédent mandat, un crédit de 500 euros avait été voté à cet effet, pour une intervention sur la voie publique (cours d'école, voirie). Or, cette démarche n'a pas abouti, faute de bénévoles.

Nous comptons sur vous !
Vous pouvez venir
vous faire connaître en mairie.

Vitesse dans le village

Des radars pour mesurer la vitesse !

Plusieurs riverains se sont plaints de la circulation à vitesse excessive et des risques d'accidents induits sur certains tronçons de la D109 notamment.



Sur demande de la municipalité, les services du département ont installé des radars temporaires à différents endroits jugés "stratégiques" en octobre et novembre dernier afin de mesurer de manière très factuelle la vitesse de circulation des véhicules.

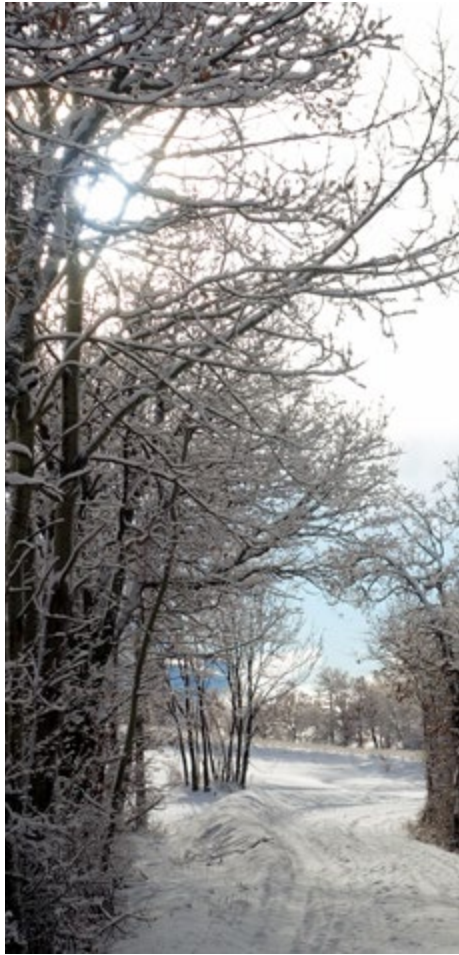
L'objectif final est de faire un diagnostic précis et de mettre en place des actions correctrices de nature à améliorer la situation et de réduire très fortement le risque d'accidents.

On peut ainsi imaginer l'installation d'une signalisation horizontale ou/et verticale, de ralentisseurs ou encore la diminution de la vitesse autorisée...



PRUNIÈRES
SOUS LA NEIGE





Le prochain **Bonus Photo** aura pour sujet

"PRUNIÈRES au PRINTEMPS"

**Envoyer vos photos !
à contact@prunieres.fr**

Nous intégrerons les meilleures photos reçues
au Bonus photo du "Petit Toupin"
n°91 version Web de juillet 2021.



Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le vendredi 10 juillet 2020 à 14 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Présents : Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Jean-Luc VERRIER, Jacques BILLON-TYRARD, Didier MERAULT, Michel DE RANCOURT, Annie SOLDADO.

Absents représentés : Céléna MONDON pouvoir à Pierre DOUSSOT, Martine MARSEILLE pourvoir à Michel DE RANCOURT, Evelyne PALMAS pourvoir à Jean-Luc VERRIER.

Absente excusée : Elisabeth MEYNET

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Michel DE RANCOURT est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 et demande son approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant les délégations qui lui ont été attribuées. Cela lui est accordé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour

1°) Annulation des deux délibérations pour les délégations consenties au Maire afin de n'en faire qu'une

Monsieur le Maire explique qu'il est plus simple pour la Commune et la Préfecture d'avoir une seule délibération pour les délégations consenties par le Conseil Municipal.

Il demande donc d'annuler les délibérations n° 2020-26 et n° 2020-28 et d'en refaire une seule où apparaîtront les délégations qui lui avaient déjà été accordées le 23 mai 2020 avec les conditions fixées au 11 juin dernier. Le Conseil Municipal approuve cette demande à l'unanimité des membres présents.

2°) Suppression de deux postes du tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique avoir saisi le Comité Technique afin de supprimer deux postes du tableau des effectifs.

-Le premier concerne le poste d'Attaché qu'occupait l'ancienne secrétaire de mairie, Patricia PEUZIN, partie à la retraite. L'avis du Comité Technique pour la suppression de ce poste est revenu favorable.

Le Conseil approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification du tableau des effectifs.

-Le deuxième concerne le poste de Technicien qu'occupait Yves BERTRAND avant son avancement de grade. L'avis du Comité Technique pour la suppression de ce poste est également revenu favorable.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification du tableau des effectifs.

3°) Plan d'action pour le réseau d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu d'améliorer le rendement du réseau en eau potable car il n'est pas conforme aux dispositions du Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012. Il est d'ailleurs bien inférieur à l'objectif est de 65,8 %.

Le rendement est non conforme pour la troisième année consécutive, ce qui a conduit au doublement du taux de la redevance pour le prélèvement en eau que la Commune paye à l'Agence de l'Eau. L'adoption du plan d'action permettra de lever les pénalités, voire même d'être en partie remboursé.

La vétusté du réseau, mis en évidence par le dernier schéma directeur de l'eau potable (SDAEP), a incité la Commune à faire appel à l'Ingénierie Territoriale 05 en mars 2019, afin de rechercher un maître d'œuvre. Celui-ci devra réaliser les travaux préconisés par le SDAEP : renouvellement d'équipements hydrauliques, de canalisations et de compteurs. Le bureau d'études HYDRETUDES a obtenu ce marché en mars 2020.

Le plan d'action prévoit la recherche précise de fuites par gaz traceur, l'abandon d'une conduite de 1950, la réparation de fuites ponctuelles, le remplacement des vannes altimétriques des réservoirs de Charamande et des Vignes, le remplacement des huit compteurs existants qui ont plus de 10 ans, etc... Il est établi sur trois ans. Le rendement devrait passer à environ 91 % après travaux, bien au-dessus de l'objectif cible de 65,8 %.

Le Conseil Municipal approuve le plan d'action pour le réseau d'eau potable présenté, à l'unanimité des membres présents et représentés.

4°) Élection du délégué et des trois suppléants pour les sénatoriales 2020

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du délégué et des trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs, au scrutin secret.

Jean-Luc VERRIER, Maire, s'est présenté pour être délégué.

Après dépouillement des bulletins de vote, Jean-Luc VERRIER est élu à l'unanimité des membres présents et représentés (soit dix votes), au premier tour.

Michel DE RANCOURT, Pierre DOUSSOT et Céléna MONDON se sont présentés pour être suppléants.

Après dépouillement des bulletins de vote, Michel DE RANCOURT, Pierre DOUSSOT et Céléna MONDON sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés (soit dix votes), au premier tour.

5°) Choix de l'entreprise pour les travaux de maçonnerie du cimetière et de l'église

Monsieur le Maire indique que le dépôt des dossiers pour le marché à procédure adaptée (MAPA) est clos. Il rappelle que le marché était réservé aux structures d'insertion professionnelle.

Quatre entreprises ont fait une offre : MICHEL David, LE GABION, PMTP 05, SARL TP 2000.

Après l'étude des offres proposées, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise LE GABION pour un montant de 48 020,79 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces utiles à la réalisation de ce projet

6°) Budget primitif 2020 – budget principal et budget de l'eau

Budget de l'eau

Monsieur Pierre DOUSSOT, adjoint aux finances, présente le budget de l'eau, qui s'élève à 386 767,38 € dont une section d'exploitation de 186 824,01 € et une section d'investissement de 199 943,37 €.

La section d'exploitation comporte un résultat reporté en recettes de 130 211,01 € et comprend les dépenses et recettes courantes de la commune.

La section d'investissement comporte un résultat reporté en dépenses de 13 124,36 € ainsi qu'un reste à réaliser

en dépenses de 88 000 €. Les principales dépenses seront des travaux réalisés sur le réseau. Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Budget principal

Monsieur Pierre DOUSSOT présente ensuite le budget primitif qui s'élève à 1 541 144,95 € dont une section de fonctionnement de 950 336,52 € et une section d'investissement de 590 808,43 €.

La section de fonctionnement présente un résultat reporté en recettes de 614 838,17 € et comprend toutes les dépenses et recettes courantes de la commune.

La section d'investissement présente également un résultat reporté en recettes de 263 888,79 € ainsi qu'un reste à réaliser en recettes de 27 000 € (des subventions de la Région et du Département prévues), et un reste à réaliser en dépenses de 147 240 €.

Les principales dépenses inscrites au budget concernent l'enfouissement des lignes, l'adressage communal, les travaux du cimetière et de l'église.

Ce budget est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Michel DE RANCOURT quitte la réunion, Robert FRAYSSINES est nommé secrétaire de séance.

Questions diverses :

Monsieur le Maire indique avoir reçu la liste des commissions de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP). Il invite les membres présents à se positionner.

SMADESEP :

titulaire Jacques BILLON-TYRARD, suppléant Robert FRAYSSINES

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Pierre DOUSSOT

Conseil d'exploitation de la régie Assainissement :

titulaire Pierre DOUSSOT, suppléant Jean-Luc VERRIER

Conseil d'exploitation de la régie déchets « SMICTOM Serre-Ponçon » :

titulaire Annie SOLDADO, suppléant Pierre DOUSSOT

Commission Tourisme et promotion touristique :

titulaire ..., suppléant Jacques BILLON-TYRARD

Commission Finances et budget :

titulaire Pierre DOUSSOT, suppléant : Jean-Luc VERRIER

Commission Culture et patrimoine / santé environnementale :

titulaire ..., suppléant ...

Commission Environnement, Forêt, Agriculture et plateforme bois énergie :

titulaire Jean-Luc VERRIER (Vice-Président de la Commission), suppléant ...

Commission Transition écologique, Aménagement du territoire :

titulaire Jean-Luc VERRIER, suppléant ...

Commission Actions sociales, services de proximité et refuge animalier :

titulaire ..., suppléant ...

Commission Activités de Pleine Nature et mobilité douce :

titulaire ..., suppléant Robert FRAYSSINES

Commission Travaux, risques naturels, GEMAPI, signalétique et abattoir :

titulaire Jacques BILLON-TYRARD, suppléant ...

Monsieur le Maire précise qu'il va contacter les conseillers municipaux absents afin de finaliser la liste, et qu'il est encore possible pour les conseillers présents de modifier leur place, la réunion de la CCSP pour les commissions étant le 22 juillet 2020.

Informations

Le tableau vert (de l'école) de la salle du Conseil a été démonté, Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils acceptent d'en faire don à l'école des Rousses. Pierre DOUSSOT et Robert FRAYSSINES confirment que par le passé, le Conseil Municipal a déjà fait don d'objets (pupitres, ...) à cette école. Les conseillers sont d'accord pour donner le tableau.

Monsieur le Maire explique avoir reçu un dossier de demande de subvention par l'association Hé Lé'alé'a pour un projet : les estivales de Serre-Ponçon, concert organisé à la chapelle St-Michel, visible depuis des bateaux autour de l'île. Les membres présents sont favorables à l'accord d'une subvention et demande à Monsieur le Maire de mettre au prochain ordre du jour cette requête.

Le prochain Petit Toupin va bientôt sortir, il fera 36 pages.

Monsieur le Maire a assisté à une réunion d'information sur la communication en ligne et de présentation d'e-outils (SIG, ...). Il a eu l'opportunité de rencontrer le prestataire du site Internet de la CCSP (WebSenso). Plusieurs communes de la ComCom y ont adhéré, et il s'avère que plusieurs autres souhaitent migrer leur site, ce qui permettra de réduire encore le coût, qui est déjà attractif. Le prestataire a conseillé d'attendre septembre pour migrer, car ils vont refondre tous leurs sites internet. Les conseillers municipaux décideront par la suite de migrer ou non le site actuel de la mairie.

Monsieur le Maire propose un tour de table avant de clôturer la réunion.

Jacques BILLON-TYRARD va faire une demande de devis pour faire intervenir un géomètre à Pré Lafont.

Robert FRAYSSINES signale que l'entreprise ETEC a commencé à démonter pour l'enfouissement de l'Adroit.

La séance est levée à 18 h 30.



Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 10 septembre 2020 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Présents : Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Jean-Luc VERRIER, Jacques BILLON-TYRARD, Didier MERAULT, Michel DE RANCOURT, Annie SOLDADO, Céléna MONDON, Martine MARSEILLE, Evelyne PALMAS, Elisabeth MEYNET.

Absente excusée : Néant

Monsieur le Maire constate que tous les membres sont présents.

Pierre DOUSSOT est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 et demande son approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

Attribution d'une subvention à l'association Hé Lé'alé'a pour le drive-in-boat des Esti'vales de Serre-Ponçon
Adhésion au CNAS.

Cette autorisation lui est accordé à l'unanimité.

Ordre du jour

1°) Attribution d'une subvention à Hé Lé'alé'a pour le drive-in-boat des Esti'vales de Serre-Ponçon

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention par l'association Hé Lé'alé'a, dans le cadre des Esti'vales de Serre-Ponçon. En effet, deux concerts ont été organisés, le 13 et le 20 août, à la Chapelle Saint-Michel, pour un public venu y assister en bateau.

Après discussion, Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents.

2°) Création d'un poste au service technique

Monsieur le Maire explique la nécessité administrative de créer un poste d'adjoint technique, afin d'ouvrir une vacance de poste, pour le remplacement du Technicien de la Commune, qui part à la retraite début 2021. Le Conseil approuve, à l'unanimité des membres présents, la création d'un poste d'adjoint technique, et la modification du tableau des effectifs.

3°) Autorisation de signature de conventions avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes

Afin de faciliter la gestion courante de la Commune, et plus particulièrement en matière de Ressources Humaines, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin de lui déléguer la signature de conventions et avenants éventuels avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes, pendant son mandat.

Monsieur le Maire précise qu'il en fera à chaque fois un compte-rendu en séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer toutes conventions et avenants avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

4°) Attribution d'une aide financière pour les transports scolaires

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir reçu une demande de deux familles pour une aide au transport scolaire.

En effet, depuis près de deux mois, Monsieur le Maire et les secrétaires interpellent la Région afin d'obtenir un arrêt de car en haut du Serre. Malheureusement, cette dernière (en charge de la compétence Transports Scolaires) a refusé cette demande.

Afin d'aider les familles défavorisées, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'éventuelle attribution d'une aide financière.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide financière, et fixe les conditions d'attribution comme suit :

L'aide sera de 50 € par enfant,

Elle sera donnée sur présentation du justificatif de paiement de la carte Zou (pour chaque enfant),

Le domicile devra être à plus d'un kilomètre de l'arrêt du car le plus proche,

Elle sera accordée sur demande à la mairie.

5°) Adhésion au CNAS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au CNAS (Comité National d'Action Sociale) afin que les agents bénéficient de diverses aides, réductions et autres.

La cotisation annuelle par agent s'élève à 212 € et il est aussi possible d'y affilier les agents retraités à un tarif avantageux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à cette adhésion, avec prise d'effet au 1er septembre 2020

Questions diverses :

Monsieur le Maire présente Gaël Astrion, l'intérimaire du Centre de Gestion, actuellement en tuilage avec Yves Bertrand aux Services Techniques jusqu'à son départ en retraite.

Robert FRAYSSINES, retenu ailleurs, quitte la salle après 20 heures.

Suite à plusieurs plaintes relatives à des problèmes de circulation avec vitesse excessive dans plusieurs hameaux, Monsieur le Maire a rencontré M. Xavier Contal le 31 août dernier, responsable de l'antenne technique du Département, afin d'analyser et de constater les faits. Il est envisagé d'installer des compteurs à plusieurs endroits pour relever les vitesses et de proposer ensuite des solutions adéquates permettant d'améliorer la sécurité.

Monsieur le Maire évoque la demande du SMAVD (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance) concernant le périmètre proposé pour le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Durance. Les conseillers sont unanimes sur le manque d'informations : les intérêts et contraintes d'un tel projet, le but. Avant de prendre sa décision de faire partie ou non du périmètre, le Conseil Municipal souhaite rencontrer un interlocuteur qui leur en dira plus. Monsieur le Maire et Messieurs les Adjoints vont contacter IT05, l'Agence de l'Eau, et l'ingénieur GEMAPI (GESTion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) de la Com Com dans ce sens.

Monsieur le Maire indique qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de régime indemnitaire pour les agents. Si le Conseil Municipal souhaite mettre en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) qui remplace l'ancien régime indemnitaire, il faut d'abord saisir le Comité Technique du Centre de Gestion des Hautes-Alpes, puis délibérer pour fixer les conditions et montants. Le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire afin de saisir le Comité Technique.

Les conseillers reviennent sur la délibération relative à l'adhésion du CNAS, en demandant des précisions sur les bénéfices que les agents en retireront. Monsieur le Maire explique qu'ils auront droit à des réductions sur leurs vacances, des primes et aides en fonction des aléas de la vie, des tarifs préférentiels chez des partenaires...

Informations

Jacques BILLON-TYRARD fait un point sur les travaux.

Les travaux d'emplois partiels sont réalisés par COLAS.

La réfection de certaines routes est prévue : la route de La Teppe en partie, la route de Pré Lafont en haut et en bas avec de l'enrobé (une question se pose concernant la quarantaine de mètres intermédiaires), le chemin de Coste Romane sera fait en tricouche, le chemin de La Clouisse en partie, par la Routière du Midi.

La borne à incendie à La Clouisse : le poteau à incendie est installé par Provence Alpes Canalisations au carrefour de la route du Serre et de La Clouisse. Pour la mise en place de la citerne, on attend le retour des devis.

On attend aussi les devis pour le curage des fossés des chemins et routes communales.

L'association Le Gabion intervient à partir du 15 septembre 2020, pour la restauration du mur du cimetière et de l'enduit de l'église.

Michel DE RANCOURT fait un point sur l'adressage communal.

Après l'approbation par les élus de la commission, le fichier d'adressage a été transmis à Signa Concept pour finaliser le dossier.

Monsieur le Maire lance un tour de table afin de faire un point sur les différentes commissions intercommunales qui ont eu lieu.

Chaque conseiller qui a participé à l'une d'entre elle en fait un résumé.

Martine MARSEILLE propose qu'après chaque réunion de commissions intercommunales, une information, sous forme de résumé, soit envoyée à chaque conseiller municipal

Pierre DOUSSOT souligne que chaque compte rendu de séance intégral peut être délivré aux conseillers municipaux.

Martine MARSEILLE suggère de créer deux groupes de travail : un concernant un plan de fleurissement du village, un autre pour créer un « sentier du Patrimoine ».

La séance est levée à 23 h 55.



Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 15 octobre 2020 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Présents : Pierre DOUSSOT, Jean-Luc VERRIER, Jacques BILLON-TYRARD, Didier MERAULT, Michel DE RANCOURT, Annie SOLDADO, Céléna MONDON, Martine MARSEILLE, Evelyne PALMAS, Elisabeth MEYNET.

Était représenté : Robert FRAYSSINES

Monsieur le Maire constate l'absence de Robert FRAYSSINES qui a donné son pouvoir à Pierre DOUSSOT, ainsi que les retards prévus de Céléna MONDON (pouvoir à Martine MARSEILLE) et d'Annie SOLDADO (pouvoir à Jean-Luc VERRIER).

Elisabeth MEYNET est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2020 et demande son approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

Signature d'un avenant au devis du Gabion pour la réfection du mur du cimetière,

Demande de subvention au Département pour l'adressage communal.

Cette autorisation lui est accordée à l'unanimité.

Ordre du jour

1°) Convention avec le Conservatoire du Littoral

Monsieur le Maire propose d'accueillir des représentants du Conservatoire du Littoral et du SMADESEP, afin de présenter les objectifs de la convention et de répondre aux questions des conseillers municipaux :

Jean-Philippe DESLANDES, délégué de Rivages Lacs au Conservatoire du Littoral

Christophe PIANA, directeur du SMADESEP

Christophe RAPUC, chargé de mission environnement au SMADESEP.

Annie SOLDADO arrive à 19h30.

Monsieur DESLANDES expose la mission du Conservatoire : acquérir des terrains pour préserver le patrimoine naturel et culturel pour les générations futures, et aménager des espaces ouverts pour que chacun puisse profiter de ces richesses. Il a pour rôle également d'acquérir, nettoyer et remettre en état des espaces dégradés ou dénaturés.

Un périmètre d'intervention est proposé à la Commune. Une fois celui-ci défini, le Conservatoire du Littoral va contacter les propriétaires de parcelles dans cette zone afin de leur faire une proposition d'achat. Par la suite, un comité de gestion est mis en place et se réunit au moins une fois par an afin de proposer des aménagements, en accord avec la commune.

Monsieur DESLANDES précise que l'action du Conservatoire du Littoral s'inscrit dans une démarche amiable, avec la commune pour la définition du périmètre puis avec les propriétaires des terrains. Il y a une garantie d'inaliénabilité sur la finalité du projet d'un terrain : convention de pâturage s'il s'agit de terres agricoles, réfection de vieilles bâtisses, reconstruction d'une biodiversité...

Christophe PIANA explique que l'amélioration des rives du lac va permettre de donner une belle image de

notre Commune et du Département.

C'est la SAFER qui dispose du droit de préemption sur les espaces qui intéressent le Conservatoire.

Très souvent, ces terrains ont pour vocation de redevenir des terres agricoles. Une fois acquis par le Conservatoire, leur destination finale ne pourra pas être dévoyée.

L'objectif est bien évidemment d'acquérir ces terrains le plus rapidement possible afin que les projets puissent se mettre en place, mais la mission du Conservatoire s'inscrit sur le long terme.

Pierre DOUSSOT demande comment évolue le périmètre. Il est possible de le modifier, à la hausse comme à la baisse.

A la question posée relative au droit de chasse, la signature de la convention ne modifie en rien la situation actuelle.

Céléna MONDON arrive à 20h15.

Le Conservatoire gère prioritairement les terrains en rivage du lac, mais peut agrandir le périmètre en alpage s'il y a un lien réel avec le lac (visuel, zone humide en lien animalier ou biologique...).

La signature de la convention permet de « sanctuariser » les terrains acquis et d'éviter l'occupation sauvage à des fins commerciales ou privées.

La municipalité n'est engagée que moralement, pour soutenir la démarche sur le long terme, l'encourager et l'expliquer, pour la valorisation du périmètre défini.

De plus, les zones proposées rentrent dans le cadre de la loi du littoral qui empêche toute construction sur ces espaces et décourage la spéculation foncière.

Après quelques questions des élus, Messieurs DESLANDES, PIANA et RAPUC se retirent à 20h30.

Le Conseil Municipal discute sur le bien-fondé de voter ce soir. Pierre DOUSSOT explique qu'il y a actuellement plusieurs caravanes implantées sauvagement au Planet, et que cela permettra peut-être d'arrêter ces implantations frauduleuses. Comme la SAFER a un droit de préemption, ces terrains agricoles détournés de leur mission initiale et véritable par leurs propriétaires retrouveront leur vraie vocation, et cela fera cesser la spéculation.

Le Conseil Municipal décide de sortir du périmètre la maison Dépétris et approuve la signature de la convention avec le Conservatoire du Littoral à l'unanimité des membres présents et représentés.

2°) Demande de subvention de la SPA de Briançon

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention de la SPA de Briançon.

La Commune dépend du refuge d'Embrun en ce qui concerne les animaux errants, blessés ou trouvés sur son territoire.

Le Conseil Municipal refuse de voter une subvention, à l'unanimité des membres présents et représentés.

3°) Loyers 2018 2019 2020 des appartements

Monsieur le Maire explique que l'augmentation légale des loyers en fonction de l'indice de revalorisation des loyers (IRL) de l'INSEE n'a pas été imputée depuis 2018. Des données chiffrées, sous la forme d'un tableau, ont été présentées aux élus.

Au regard de la situation sanitaire actuelle, et du fait d'un oubli involontaire de la mairie, il semblerait injuste et mal venu de faire un rappel sur 2018 et 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'exonérer les bailleurs pour 2018 et 2019, et d'appliquer l'IRL uniquement pour 2020. Il demande à ce qu'un courrier soit fait afin de proposer un éventuel étalement du rappel de paiement sur 2020.

4°) RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Monsieur le Maire présente un tableau synthétisant plusieurs simulations de montants pour la mise en place du RIFSEEP, le Régime Indemnitaire dont peuvent bénéficier les employés communaux.

Elisabeth MEYNET demande pourquoi on ne peut pas tout simplement augmenter les salaires. Pierre DOUSSOT et Jean-Luc VERRIER expliquent que cela n'est pas possible dans la Fonction Publique, les salaires sont fixés en fonction d'une grille indiciaire qui dépend du grade de l'employé et de son ancienneté.

Le Conseil Municipal débat sur le niveau du montant du RIFSEEP qu'il souhaite allouer aux agents. Les conseillers rappellent qu'ils ont déjà voté l'adhésion au CNAS pour les employés, adhésion prise en charge par la Mairie. Monsieur le Maire rappelle également que le technicien part à la retraite à la fin de l'année et qu'il peut bénéficier d'une partie de cette prime si le Conseil délibère favorablement.

Le Conseil Municipal décide de fixer les montants annuels plafonds suivants :

Cadre d'emploi des techniciens territoriaux : groupe de fonctions B3 Encadrement de proximité, d'usagers / Exécution des travaux IFSE 1800 € CIA 1995 €

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux : groupe de fonctions C1 Agent d'exécution technique et de proximité bénéficiant de qualifications et d'une expérience du territoire IFSE 1440 € et CIA 1200 € groupe de fonctions C2 Agent d'exécution polyvalent IFSE 1440 € CIA 1200 €

Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux : groupe de fonctions C1 Secrétaire de mairie IFSE 1440 € CIA 1200 € groupe de fonctions C2 Agent d'accueil IFSE 1440 € CIA 1200 €

Ces montants sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Un arrêté individuel pris par le Maire fixera le montant alloué à chaque agent dans le respect des plafonds ci-dessus.

5°) Offre mutuelle santé communale d'AXA

AXA propose de reconduire l'offre de mutuelle communale pour les habitants de Prunières permettant une réduction de 15 à 25 % sur le tarif public. Chacun aura la possibilité d'adhérer ou non en fonction de la proposition individuelle qui pourra lui être faite.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la prolongation de l'offre de mutuelle communale par AXA.

6°) Avenant au devis de l'Association Le Gabion pour la réfection du mur du cimetière

Au vu du très mauvais état du mur de pierre du cimetière, Le Gabion a été dans l'obligation d'ajouter un avenant à son devis initial, dans la limite des 5% réglementaires.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant au devis du Gabion, d'un montant de 2385 €, à l'unanimité des membres présents et représentés.

7°) Demande de subvention au Département pour l'adressage communal

Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire une demande de subvention au Département pour l'adressage communal, qui génère des coûts non négligeables.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire sa demande, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses

Paniers garnis pour Noël : Monsieur le Maire demande à Céléna MONDON de réunir la Commission des affaires sanitaires et sociales pour s'occuper de la composition des paniers garnis. Il est proposé d'augmenter un peu le budget : 30 € pour les personnes seules, 40 € pour les couples. Le Conseil Municipal est d'accord.

Informations :

RPQS 2019 (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service assainissement) de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Monsieur le Maire le présente et invite les conseillers à se rapprocher de la CCSP s'ils ont des questions complémentaires.

Cérémonie du 11 novembre : Pierre DOUSSOT informe le Conseil Municipal qu'il convient d'inviter les pompiers, mais que ceux-ci vont également à la cérémonie de Chorges. Il faut donc adapter l'horaire pour Prunières et il suggère 10h45, à confirmer avec eux, afin qu'ils soient présents.

Monsieur le Maire a rencontré M. Denis FRACCARO et M. VIALET le 28 septembre, au sujet du déploiement de la fibre optique. Les travaux sur le département vont se poursuivre jusqu'au printemps 2023. La Commune de Prunières est raccordée avec le nœud de raccordement optique de la Bâtie-Neuve. Il est prévu 300 à 320 prises. Le point de mutualisation est déjà installé sur la Commune. Un point de branchement optique est prévu pour desservir dix habitations. Chacun choisira son opérateur commercial qui tirera la PTO (Prise Terminale Optique) et le PBO (Point Branchement Optique) pour chaque maison. La fin des travaux à Prunières est prévue au printemps 2021.

Jacques BILLON-TYRARD fait un exposé sur le plan d'accompagnement de projet de RTE pour la mise en valeur de la traversée de la Commune et ses hameaux. Il est proposé un rendez-vous en mairie le 16 novembre à 14h00, avec l'architecte et l'urbaniste du CAUE 05, afin de faire le tour du village et trouver les éventuelles actions pour le mettre en valeur.

Le Conseil Municipal visionne un film sur l'organisation, de la production à la distribution, de l'électricité en France, du Symenergie 05.

Jacques BILLON-TYRARD expose ses différentes rencontres au sein des commissions.

Les conseillers reparlent des poteaux téléphoniques tombés depuis le 26 septembre et des différentes démarches auprès d'Orange qui est enfin intervenu.

Une réunion du SMADESEP a eu lieu afin d'élire le président, Monsieur Victor BERENGUEL.

Robert FRAYSSINES fait partie du comité de la qualité de l'eau au sein du SMADESEP.

Yves, Gaël et Jacques BILLON-TYRARD ont rencontré Hydrétudes pour une étude terrain du réseau d'eau potable.

Jacques fait un point sur la dernière réunion GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

La Routière du Midi a réalisé la partie haute et la partie basse de la rénovation du Chemin de Pré Lafont, la partie du centre, très en pente, sera réalisée par Colas.

Une barrière de sécurité est mise en place au quartier des Blancs, pour sécuriser le virage considéré dangereux pendant l'hiver.

Pour la citerne à incendie, l'installation est reportée au printemps. Jacques BILLON-TYRARD et Pierre

DOUSSOT attendent les devis pour l'achat et la mise en place d'une citerne 80m3.

Martine MARSEILLE fait un point sur la commission communication : le prochain Petit Toupin fera 19 pages. Michel DE RANCOURT accepte de faire l'article sur l'exposition Natura 2000.

Elisabeth MEYNET fera celui sur la fête patronale.

Martine MARSEILLE explique qu'il a été mis en place un accès à Google Drive afin de consulter les informations de la Commune, le compte rendu des Conseils Municipaux, et communiquer entre conseillers.

Monsieur le Maire propose d'insérer un flyer qui résume les règles légales à respecter à l'égard des animaux en hiver.

Evelyne PALMAS s'occupera de l'article sur la campagne de stérilisation des chats.

Martine MARSEILLE propose le site Sendinblue pour l'envoi de newsletter, car les tarifs sont particulièrement compétitifs.

Pierre DOUSSOT rappelle la règle concernant le brûlage : il n'est pas autorisé de brûler ses déchets verts sur la Commune en période rouge (risque d'incendie). Au passage en période verte, les personnes qui sont tenues de débroussailler autour de chez eux et les agriculteurs pourront brûler leurs déchets verts en assurant une surveillance rigoureuse.

Martine MARSEILLE évoque le défi « Energies Collectives », un mail a été envoyé à chaque conseiller.

Concernant l'adressage communal, Michel DE RANCOURT explique que nous attendons encore un devis pour les panneaux, numéros et poteaux. Signa Concept a fini la partie technique de la géolocalisation et transmis le fichier définitif validé par la Mairie à tous les organismes concernés.

Pierre DOUSSOT explique que certaines personnes se plaignent d'un éclairage nocturne trop puissant, mais que les avis divergent selon les gens.

Il y a un dysfonctionnement de l'éclairage public à l'Adroit, cela va être réglé rapidement.

La loi NOTRe impose d'adopter un PLU intercommunal (PLUi). Les Communes qui souhaitent y déroger peuvent le faire par demande d'exemption.

Annie SOLDADO a assisté à la réunion du SMICTOM : il faudra prévoir des containers pour le compostage, car cela deviendra obligatoire en 2023.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du déploiement d'une formation aux Premiers Secours les 14 et 17 décembre prochains. Il reste quatre places disponibles.

Les radars pour « surveiller » la vitesse dans le village sont en place.

Une réunion du Comité Stratégique RTE Haute Durance s'est tenue le 09 octobre à 10h30 à la Préfecture, Monsieur le Maire a demandé, au nom de toutes les communes concernées, la mise en peinture de tous les pylônes afin d'atténuer la pollution visuelle.

La séance est levée à 01 h 30.





Prunières, entre Écrins et Serre-Ponçon



Le Petit Toupin - Bulletin municipal édité en 200 exemplaires.

Informations - Renseignements : Mairie de Prunières - 05230 PRUNIÈRES

Tél. 04 92 50 65 89

<http://www.prunières.fr>